

Information sur les éléments de rémunération de Sophie Bellon, Présidente-Directrice Générale de Sodexo

Issy-les-Moulineaux, le 1^{er} mars 2022,

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Sodexo publie ci-après une information sur la rémunération de Sophie Bellon, Présidente-Directrice Générale arrêtée par le Conseil d'Administration du 28 février 2022, sur proposition du Comité des Rémunérations.

Rappel de la politique de rémunération de Sophie Bellon, Présidente du Conseil et Directrice Générale par intérim du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2022

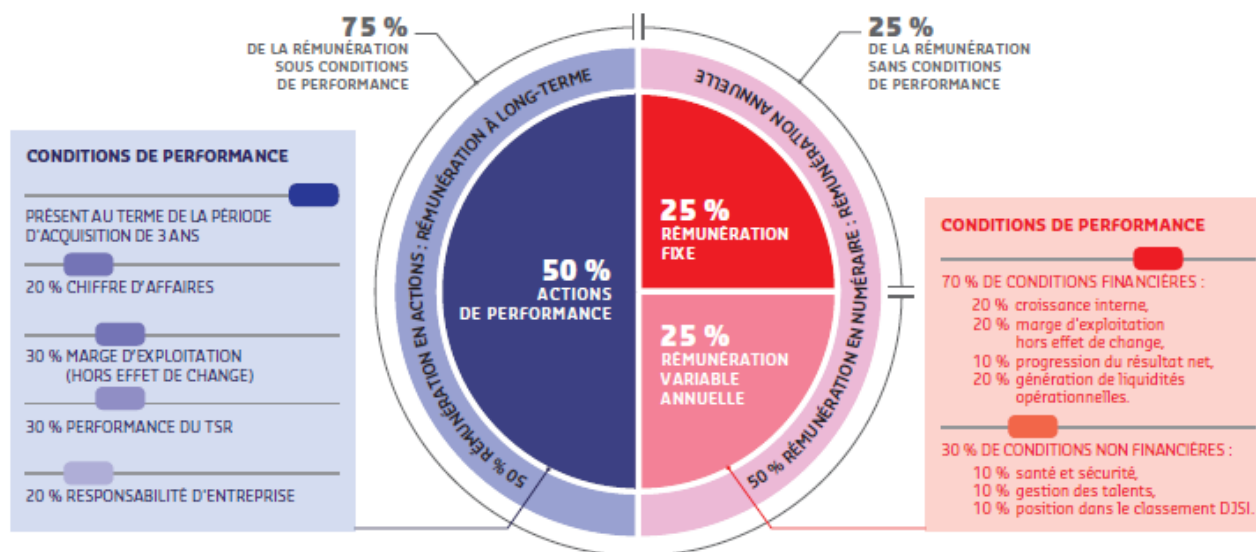
Suite à la cessation des fonctions de Directeur Général de Denis Machuel le 30 septembre 2021, et dans l'attente de la nomination d'un nouveau Directeur Général ou d'une nouvelle Directrice Générale, la Présidente exerçait également par intérim la fonction de Directrice Générale et percevait à ce titre une rémunération fixe complémentaire de 18 750 euros par mois, portant sa rémunération globale théorique fixe annuelle de 675 000 euros à 900 000 euros (équivalente à la rémunération fixe annuelle de Denis Machuel).

Politique de rémunération de Sophie Bellon, Présidente-Directrice Générale à compter du 1^{er} mars 2022

Suite à la nomination de Sophie Bellon en qualité de Directrice Générale, le Conseil d'Administration de Sodexo s'est réuni le 28 février 2022 pour statuer sur les éléments de sa rémunération à compter du 1^{er} mars 2022.

La politique de rémunération prévue pendant l'intérim prend fin. La politique décrite ci-après s'inscrit dans la continuité de la politique de rémunération du Directeur Général et sera soumise à l'approbation des actionnaires par un vote *ex ante* lors de la prochaine Assemblée Générale.

Structure de rémunération de la Présidente-Directrice Générale (à la cible) comparable à la politique de rémunération du Directeur Général approuvée par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2021



- Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe rétribue les responsabilités attachées à ce type de mandat social. Elle est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants :

- niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction, la Présidente-Directrice Générale étant investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour la représenter dans ses rapports avec les tiers ;
- compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ;
- analyses et études de marché portant sur la rémunération de fonctions similaires dans des sociétés comparables sur leur marché de référence.

La rémunération fixe, qui ne fait pas l'objet d'une révision annuelle systématique, sert de référence pour déterminer le pourcentage de la rémunération variable annuelle et la valorisation de la rémunération long terme.

La rémunération fixe annuelle de Sophie Bellon s'élève à 900 000 euros. Cette rémunération est versée *pro rata temporis* au titre de l'exercice 2021-2022, soit 450 000 euros du 1^{er} mars au 31 août 2022.

- Rémunération variable annuelle

L'objectif de la rémunération variable annuelle est d'inciter la Présidente-Directrice Générale à atteindre les objectifs annuels de performance fixés par le Conseil d'Administration en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise.

Cette rémunération variable est égale, à objectifs atteints, à 100 % de la rémunération fixe.

Chaque année au cours du premier trimestre, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, examine les différents objectifs, leur pondération et les niveaux de performance attendus. Ces objectifs sont majoritairement financiers comme indiqué dans le schéma ci-dessus et ont été fixés pour l'exercice 2021-2022 par le Conseil d'Administration du 26 octobre 2021.

La rémunération variable sera calculée et fixée *pro rata temporis* par le Conseil d'Administration à l'issue de l'exercice.

- Attribution d'actions de performance

Le Conseil d'Administration considère que le programme de rémunération variable à long terme est essentiel à cette fonction compte tenu du niveau attendu de sa contribution directe à la performance à long terme de l'entreprise. En effet, ce dispositif repose sur des critères de performance choisis par le Conseil d'Administration en lien direct avec les priorités stratégiques de la Société (comme indiqué dans le schéma ci-dessus).

L'attribution annuelle est plafonnée par le Conseil d'Administration à 150 % de sa rémunération totale annuelle (composée de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable annuelle à objectifs atteints) et à 5 % de l'ensemble des actions gratuites et de performance attribuées au cours de l'exercice par le Conseil d'Administration.

Le pourcentage d'acquisition d'actions varie selon l'atteinte de conditions de performance interne et externe dont la mesure est effectuée sur trois années et dont le niveau d'atteinte sera communiqué par critère une fois l'appréciation de la performance établie par le Conseil d'Administration.

En l'absence d'objectifs à moyen terme communiqués au marché, les cibles des critères de croissance interne du chiffre d'affaires et du taux de marge d'exploitation resteront confidentielles. Les conditions de performance reflètent un bon équilibre entre la performance opérationnelle, la confiance des investisseurs et la performance du Groupe en matière de responsabilité d'entreprise. Elles favorisent ainsi le modèle d'entreprise Sodexo qui vise une croissance durable et rentable et répond aux attentes de toutes ses parties prenantes.

Compte tenu de la nomination aux fonctions de Présidente-Directrice Générale au 1^{er} mars 2022, le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé de ne pas lui attribuer d'actions de performance au titre de l'exercice 2021-2022, les attributions ayant eu lieu le 1^{er} février 2022.

- Régime de retraite supplémentaire

La Présidente-Directrice Générale bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies régi par l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale.

Ce dispositif mis en place en 2021 est également ouvert aux principaux cadres dirigeants titulaires d'un contrat de travail avec une société française du Groupe.

Sous réserve d'une année d'ancienneté au sein du Groupe, ce régime octroie des droits à pension jusqu'à 0,5 % par an pendant les 5 premières années dans le plan, puis jusqu'à 1 % au-delà, sans excéder 10 % au total, déterminés sur la rémunération fixe et variable perçue au cours de l'année civile.

L'acquisition des droits annuels est conditionnée à l'atteinte d'un taux minimum de 80 % de réalisation des objectifs annuels au titre de la rémunération variable annuelle. La pension ainsi obtenue viendra s'ajouter aux retraites servies par les régimes obligatoires et ne générera aucun passif social pour la Société.

Sur cette base appliquée *pro rata temporis* et sous réserve de l'atteinte de la condition de performance, le montant de la rente s'élèverait à 4 218 euros au titre de l'exercice 2021-2022.

- Autres avantages post mandat

Comme la politique de rémunération du Directeur Général approuvée par les actionnaires, la politique de rémunération de la Présidente-Directrice Générale prévoit une indemnité en cas de cessation de fonctions, un engagement de non-concurrence et le bénéfice d'une assurance chômage.

Sophie Bellon a néanmoins expressément refusé d'en bénéficier.

- Autres

Sophie Bellon continuera à bénéficier des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé dans les mêmes conditions que celles applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe ainsi que d'une voiture de fonction.

Il est précisé que comme précédemment, la Présidente-Directrice Générale ne bénéficie d'aucune autre rémunération allouée à raison de son mandat d'administrateur.

À propos de Sodexo

Créé en 1966 à Marseille par Pierre Bellon, Sodexo est le leader mondial des services pour améliorer la Qualité de Vie, facteur essentiel de performance des individus et des organisations. Présent dans 56 pays, Sodexo sert chaque jour 100 millions de consommateurs avec une offre unique de Services sur Site, de Services Avantages & Récompenses et de Services aux Particuliers et à Domicile. Sodexo propose à ses clients une offre intégrée de services, fruit de plus de 50 ans d'expérience : de la restauration à l'accueil, la propreté, l'entretien et la maintenance technique des matériels et des installations, des services et des programmes stimulant l'engagement des collaborateurs aux solutions simplifiant et optimisant la gestion des déplacements et des frais professionnels, jusqu'aux services d'aide à domicile, de crèches et de conciergerie. La réussite et la performance de Sodexo reposent sur son indépendance, son modèle économique durable, ainsi que sur sa capacité à assurer le développement et l'engagement de ses 412 000 collaborateurs à travers le monde.

Sodexo est membre des indices CAC Next 20, CAC 40 ESG, FTSE 4 Good et DJSI.

Chiffres clés

- 17,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2020-2021
- 412 000 employés au 31 août 2021
- Premier employeur privé basé en France dans le monde
- 56 pays
- 100 millions de consommateurs chaque jour
- 12 milliards d'euros de capitalisation boursière (au 5 janvier 2022)

Contacts

Médias

Dan Blanchard
+33 6 20 32 81 95
dan.blanchard@sodexo.com

Analystes & Investisseurs

Virginia Jeanson
+33 1 57 75 80 56
virginia.jeanson@sodexo.com

Juridique corporate

Olivia Guillaume
+33 6 15 20 99 48
olivia.guillaume@sodexo.com